

Les nouveautés de la rentrée

de la maternelle au collège petits et grands changements



Les nouveautés de la rentrée

collège

Enseignants meilleure rémunération.

L'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae) est portée à 1200 euros pour les enseignants dans le premier degré dès septembre 2016, soit l'équivalent de l'indemnité pour le second degré. Après les programmes de maternelle et l'enseignement moral et civique, mis en œuvre l'an dernier, ce sont tous les nouveaux programmes de la scolarité obligatoire qui entrent en application. Cohérents et progressifs, ils permettront à chaque élève d'acquérir le socle commun : apprentissages fondamentaux en CP, CE1, et CE2, consolidation de ces connaissances en CM1, CM2 et 6e puis approfondissement en 5e, 4e et 3e. (au-delà des 10 heures de français hebdomadaires, 10 heures sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture)

Nouveaux programmes

Les nouveaux programmes de la scolarité obligatoire entrent en application. Ils devraient permettre à chaque élève d'acquérir le socle commun : apprentissages fondamentaux en CP, CE1, et CE2, consolidation de ces connaissances en CM1, CM2 et 6e puis approfondissement en 5e, 4e et 3e. (au-delà des 10 heures de français hebdomadaires, 10 heures sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture)

Livret scolaire unique

Un nouveau livret scolaire unique du cours préparatoire (CP) à la troisième est créé. Plus simple et plus lisible, il sera également accessible en ligne. Il permettra un suivi tout au long de la scolarité obligatoire de l'évaluation d'un élève, et comprendra aussi les attestations obtenues (premiers secours, sécurité routière, savoir nager, etc).

Suivi santé

Le nouveau parcours éducatif de santé (PES), instauré pour tous les élèves, de la maternelle au lycée, est structuré autour de trois axes : éducation à la santé, prévention et protection. L'égalité entre les filles et les garçons en est un enjeu transversal majeur. En outre, l'effort budgétaire est poursuivi avec la création d'emplois d'assistantes sociales et de personnels de santé.